LA CGT PJJ VOUS INFORME

REVALORISATION INDEMNITAIRE 2025

Les agent.es concernés ?

PERSONNELS ADMINISTRATIFS :

Adjoint·es administratifs (AA) – Secrétaires administratifs (SA) – Attaché·es

PERSONNELS TECHNIQUES :

Adjoint·es techniques (AT)

Ce qui change en 2025

Une nouvelle revalorisation forfaitaire vient s'ajouter à votre IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).

Textes de référence : note IFSE par corps/ Note IFSE Encadrants

CORPS	REVALORISATION ANNUELLE
AA / AT	600 € brut / an
SA	700 € brut / an
Attaché.és	800 € brut / an
SA / Attaché.es encadrants (au moins 2 agents sous leur autorité)	Une bonification supplémentaire de + 200 à 800 € brut/an.

Objectif affiché de l'administration

Valoriser l'engagement des agents

Dynamiser les parcours professionnels

Réduire les écarts de rémunération avec les autres ministères jugés plus attractifs

L'administration annonce vouloir poursuivre les négociations en 2026.

La position de la CGT PJJ

Nous reconnaissons les avancées que représente cette revalorisation, mais nous restons vigilants quant aux effets du régime indemnitaire (IFSE et CIA). Ces primes, bien qu'elles contribuent en partie aux cotisations retraite, n'ont pas le même poids que le traitement indiciaire et n'offrent donc pas les mêmes garanties à long terme. Elles demeurent variables et non pérennes, répondant seulement de façon partielle à la question du pouvoir d'achat.

La CGT PJJ reste offensive sur le sujet, notamment concernant l'IFSE des corps spécifiques, un combat que nous avons rappelé dans notre dernier tract de février.

LA CGT PJJ CONTINUE DE REVENDIQUER UN TRANSFERT DU SOCLE IFSE EN POINTS D'INDICE ET LE CIA EN 13ÈME MOIS.

CGT PJJ - Case 500 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cédex
06.33.33.02.50 national@cgtpjj.fr www.cgtpjj.org